

Fin 2016, 16,1 millions de personnes sont retraitées de droit direct des régimes français. Leur nombre augmente de 0,9 % en 2016. Ce rythme reste inférieur à celui observé entre 2005 et 2010 (2,6 % de croissance en moyenne par an), mais se situe dans la tendance des dernières années (+1,1 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2015). Les femmes représentent une part grandissante des retraités de droit direct, car elles sont de plus en plus nombreuses au fil des générations à avoir participé au marché du travail. Leur part est passée de 50,8 % en 2004 à 52 % en 2016. 13,2 millions de retraités de droit direct reçoivent, en 2016, une pension de base de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) et 11,3 millions une pension complémentaire de l'Arrco. Un tiers des retraités perçoivent des pensions de plusieurs régimes de base ou intégrés.

Une hausse du nombre des retraités en 2016

Tous régimes confondus au 31 décembre 2016, le nombre total des retraités de droit direct, qui ont acquis des droits à pension en contrepartie de cotisations auprès de régimes de retraite français, est estimé à 16,1 millions, dont 16 millions dans au moins un régime de base ou intégré (*tableau 1*). Le nombre de retraités de droit direct vivant en France s'élève à 15 millions, dont la quasi-totalité dispose d'un droit dans au moins un régime de base ou intégré.

Les effectifs de retraités de droit direct des régimes français sont en hausse de 0,9 % par rapport à 2015, soit 149 000 personnes en plus. L'évolution s'inscrit dans la tendance des dernières années : +1,1 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2015, soit 172 000 retraités supplémentaires par an. Mais ce rythme reste moins soutenu que celui observé entre 2005 et 2010 : 2,6 % par an en moyenne, soit 364 000 retraités de plus par an. L'évolution du nombre des retraités chaque année dépend à la fois du nombre des nouveaux retraités et du nombre de ceux qui sont décédés (*graphique 1*).

Les variations du taux de mortalité sont globalement faibles. La variabilité du taux d'évolution du nombre global des retraités dépend, ainsi, pour l'essentiel de celle du nombre des nouveaux retraités. Après

avoir baissé en 2014 et 2015, ce nombre de nouveaux retraités augmente légèrement en 2016 (voir *fiche 2*). Ce résultat est notamment la conséquence des reculs de l'âge minimal légal de départ à la retraite et de l'âge d'annulation de la décote instaurés par la réforme de 2010, qui sont encore en phase de montée en charge¹. Ainsi, plus de personnes atteignent l'âge légal d'ouverture des droits en 2016 que l'année précédente, tandis que moins de personnes atteignent l'âge d'annulation de la décote cette année (*voir fiche 2 encadré 1*).

83 % des retraités perçoivent une pension de la CNAV

Parmi les 16 millions de retraités d'un régime de base, 13,2 millions de retraités, soit 83 %, perçoivent une pension de droit direct de la CNAV (*tableau 2*). 11,3 millions reçoivent une pension complémentaire de l'Arrco. Les régimes de base du secteur privé ou des indépendants non libéraux (CNAV, MSA salariés, MSA non-salariés, RSI artisans et RSI commerçants) versent 18,2 millions de pensions de droit direct, les régimes de la fonction publique 2,9 millions, les régimes de professions libérales (CNAVPL et CNBF) environ 0,3 million, et les régimes spéciaux (CNIEG, SNCF, RATP, CRPCEN, Cavimac, Enim et CANSSM) un peu moins de 0,7 million.

1. L'augmentation de l'âge légal d'ouverture des droits aura un effet jusqu'en 2017. Les effets de l'âge d'annulation de la décote se produisent à compter de 2016 et ce jusqu'en 2022.

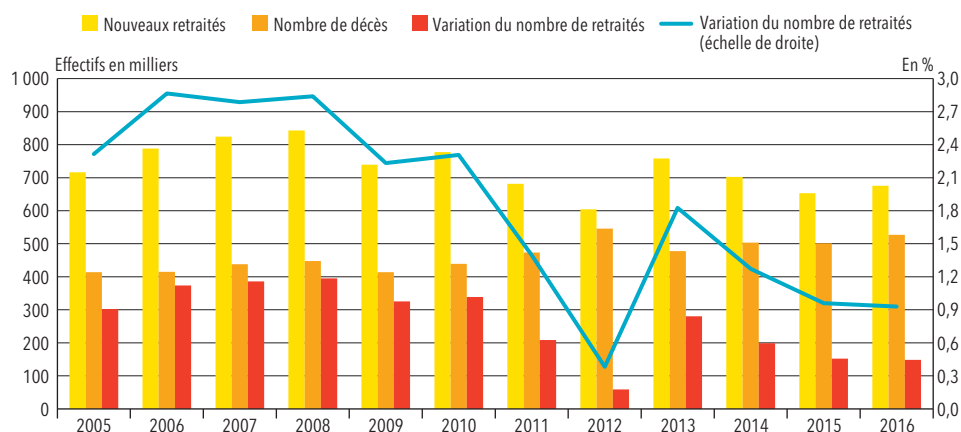
Tableau 1 Effectifs des retraités de droit direct tous régimes

	Effectifs tous régimes (en milliers)			Effectifs dans au moins un régime de base (en milliers)	Effectifs résidents en France (en milliers)		Nombre moyen de pensions par retraité		Nombre de pensions servies (en milliers)
	Ensemble	Femmes	Hommes		Tous régimes de droit direct	Régimes de base	Ensemble (régimes de base et complémentaires)	Régimes de base	
2004	12 960	6 580	6 380	12 760	12 066	11 943	2,33	1,40	30 160
2005	13 260	6 730	6 530	13 070	12 346	12 225	2,34	1,40	31 080
2006	13 640	6 920	6 720	13 460	12 706	12 592	2,35	1,40	32 050
2007	14 020	7 130	6 900	13 860	13 076	12 969	2,36	1,39	33 120
2008	14 418	7 321	7 097	14 270	13 453	13 355	2,38	1,40	34 330
2009	14 740	7 530	7 210	14 590	13 748	13 661	2,39	1,39	35 200
2010	15 080	7 750	7 330	14 920	14 067	13 991	2,39	1,39	36 070
2011	15 291	7 904	7 387	15 101	14 193	14 129	2,41	1,40	36 830
2012	15 349	7 909	7 440	15 245	14 259	14 208	2,42	1,38	37 023
2013	15 629	8 081	7 548	15 520	14 517	14 465	2,42	1,38	37 810
2014	15 828	8 205	7 623	15 725	14 718	14 672	2,44	1,38	38 567
2015	15 980	8 301	7 680	15 874	14 873	14 824	2,45	1,39	39 139
2016	16 129	8 391	7 738	16 026	15 028	14 980	2,46	1,39	39 734

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les fonctionnaires ayant liquidé une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite sont inclus (voir fiche 21).

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Graphique 1 Évolution annuelle des nouveaux retraités et des décès, et variation du nombre de retraités

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Les fonctionnaires liquidant une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite sont inclus (voir fiche 21). Le nombre de décès est calculé par solde entre le nombre de nouveaux retraités et la variation du nombre de retraités. Une rupture de série a lieu pour l'année 2012, qui provient de la différence de sources utilisées entre 2011 (modèle ANCETRE) et 2012 (EIR) [voir annexe 1]. Cela a une influence sur le flux de décès et sur l'augmentation du nombre de retraités en 2012.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Le nombre des retraités augmente régulièrement dans la plupart des régimes. C'est le cas à la CNAV, avec une hausse des effectifs de 25 % depuis 2006. Cette croissance est particulièrement élevée à la CNRACL (+72 %), alors qu'elle est moindre dans la fonction publique militaire de l'État et à la MSA salariés. En revanche, le nombre des retraités diminue régulièrement à la MSA non-salariés depuis 2006

(-22 %), car le nombre de décès de retraités excède celui des nouveaux liquidants.

Un retraité sur trois est polypensionné en 2016

De nombreuses personnes ont été affiliées à plusieurs régimes au cours de leur carrière (voir fiche 33). Ainsi, en 2016, 33 % des retraités reçoivent une pension

Tableau 2 Effectifs des retraités de droit direct, par régime de retraite en 2016

	Effectifs (en milliers)	Proportion d'hommes (en %)	Part de polypensionnés (en %)	Évolution 2015-2016 (en %)	Évolution 2011-2016 (en %)	Évolution 2006-2016 (en %)
CNAV	13 250	47	38	1,3	8,0	25,2
MSA salariés	1 936	62	89	0,5	0,6	4,0
Arrco	11 262	51	nd	1,5	9,3	18,3
Agirc	2 468	72	nd	2,6	15,4	45,4
Fonction publique civile de l'État ¹	1 525	44	41	1,0	6,6	24,3
Fonction publique militaire de l'État ¹	365	93	35	0,2	1,6	4,2
CNRACL ¹	1 048	30	67	3,4	19,2	72,0
FSPOEIE	62	81	74	-1,0	nd	nd
Ircantec	1 747	40	nd	2,0	11,1	30,2
MSA non-salariés	1 336	46	73	-3,3	-14,5	-22,4
MSA non-salariés complémentaire	680	48	nd	-2,1	nd	nd
RSI commerçants	968	56	95	1,8	8,6	22,2
RSI artisans	698	81	97	1,8	8,3	22,4
RSI complémentaire ²	966	76	nd	1,8	nd	nd
CNAVPL	289	65	85	3,6	nd	nd
CNBF ³	15	nd	nd	6,3	nd	nd
CNIEG	133	77	41	4,2	13,1	26,3
SNCF	177	89	52	0,2	-2,9	-6,5
RATP	34	81	43	2,2	7,4	21,7
CRPCEN	63	22	72	1,7	9,4	nd
Cavimac	44	36	65	-4,8	-19,2	nd
Banque de France ³	17	nd	nd	-5,8	nd	nd
Enim ³	68	nd	nd	-1,4	nd	nd
CANSSM ³	144	nd	nd	-4,0	nd	nd
Ensemble, tous régimes¹	16 129	48	33	0,9	5,5	18,2
Retraités dans au moins un régime de base¹	16 026	48	33	1,0	6,1	19,1

nd : non disponible.

1. Y compris les fonctionnaires ayant liquidé une pension d'invalidité et ayant atteint l'âge minimum de départ à la retraite (voir fiche 21).

2. Les régimes complémentaires du RSI artisans et du RSI commerçants ont été fusionnés en 2013. Afin de pouvoir analyser les évolutions, les données des deux régimes ont été additionnées avant 2013. Il s'agit d'une approximation, car une faible proportion de retraités possédait une pension dans chacun des deux régimes (5 % en 2012).

3. Les données de l'Enim, de la CANSSM, de la Banque de France et de la CNBF sont issues du rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) de septembre 2017.

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR excluent les résidents dans les DROM avant 2016.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2016, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE, rapport CCSS de septembre 2017.

d'au moins deux régimes de base (tableau 3). Le nombre moyen de pensions de droit direct provenant d'un régime de base est de 1,4 par retraité.

Si l'on définit le régime principal de base comme celui dans lequel le retraité a validé le plus de trimestres,

12,6 millions de retraités ont pour régime principal un régime de salarié du privé (hors régimes spéciaux) ou un régime d'indépendants, dont 10,7 millions pour la CNAV. 2,7 millions dépendent principalement d'un régime de la fonction publique.

Tableau 3 Effectifs des retraités de droit direct d'un régime de base en 2016, selon le régime principal

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)
Tous retraités de droit direct	16 130	100,0	8 390	100,0	7 740	100,0
Retraités de droit direct d'un régime de base	16 030	99,4	8 355	99,6	7 675	99,1
Unipensionnés d'un régime de base	10 740	66,5	6 030	71,8	4 710	60,8
dont anciens salariés	10 250	63,6	5 770	68,8	4 480	57,9
Salariés du régime général	8 230	51,0	4 750	56,6	3 480	44,9
Fonctionnaires civils de l'État	900	5,6	550	6,5	350	4,5
Fonctionnaires militaires de l'État	240	1,5	20	0,2	220	2,8
MSA salariés	210	1,3	80	0,9	130	1,7
Fonctionnaires CNRACL	350	2,2	290	3,5	60	0,7
Régimes spéciaux ¹	340	2,1	90	1,0	250	3,3
dont anciens non-salariés	470	2,9	250	3,0	220	2,9
MSA non-salariés	370	2,3	210	2,5	160	2,1
RSI commerçants	50	0,3	30	0,3	20	0,2
RSI artisans	20	0,1	10	0,1	10	0,2
Professions libérales	40	0,3	10	0,1	30	0,4
Polypensionnés de régimes de base ayant un régime principal²	5 140	31,9	2 280	27,2	2 860	37,0
dont anciens salariés	4 190	26,0	1 880	22,4	2 310	29,8
Salariés du régime général	2 480	15,4	1 100	13,1	1 380	17,8
Fonctionnaires civils de l'État	570	3,5	280	3,3	290	3,7
Fonctionnaires militaires de l'État	100	0,7	0	0,0	100	1,3
MSA salariés	230	1,4	80	0,9	150	1,9
Fonctionnaires CNRACL	560	3,5	360	4,3	200	2,6
Régimes spéciaux ¹	240	1,5	50	0,7	190	2,4
dont anciens non-salariés	950	5,9	400	4,8	550	7,2
MSA non-salariés	450	2,8	270	3,2	180	2,3
RSI commerçants	190	1,2	70	0,8	120	1,6
RSI artisans	210	1,3	30	0,4	180	2,3
Professions libérales	110	0,7	40	0,4	70	1,0
Autres polypensionnés de régime de base³	150	0,9	50	0,6	100	1,3
Autres retraités de droit direct⁴	110	0,6	40	0,4	70	0,9

1. Régime spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, CAVIMAC, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, RETREP.

2. Pour les retraités polypensionnés, le régime indiqué correspond au régime principal, c'est-à-dire celui représentant plus de la moitié de la carrière.

3. Retraités bénéficiant d'un avantage de droit direct dans au moins 3 régimes de base différents, dont aucun ne représente plus de la moitié de la carrière.

4. Retraités percevant un droit direct dans au moins un régime complémentaire (mais dans aucun régime de base).

Note > Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Certains des résultats présentés dans ce tableau peuvent être volatils d'une année sur l'autre. Ils fournissent donc des ordres de grandeur et non une évolution annuelle. Les effectifs sont arrondis à la dizaine de milliers.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2016, résidant en France entière ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2016.

Sources > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

Les hommes sont plus nombreux en proportion à être polypensionnés (38 % le sont contre 28 % des femmes), en raison d'une carrière plus longue, en général, associée à une plus forte probabilité de changer de régime. En outre, ils ont davantage exercé des métiers d'indépendants, pour lesquels une majorité des affiliés ont aussi cotisé à d'autres régimes de base (le plus souvent au régime général) durant leur carrière.

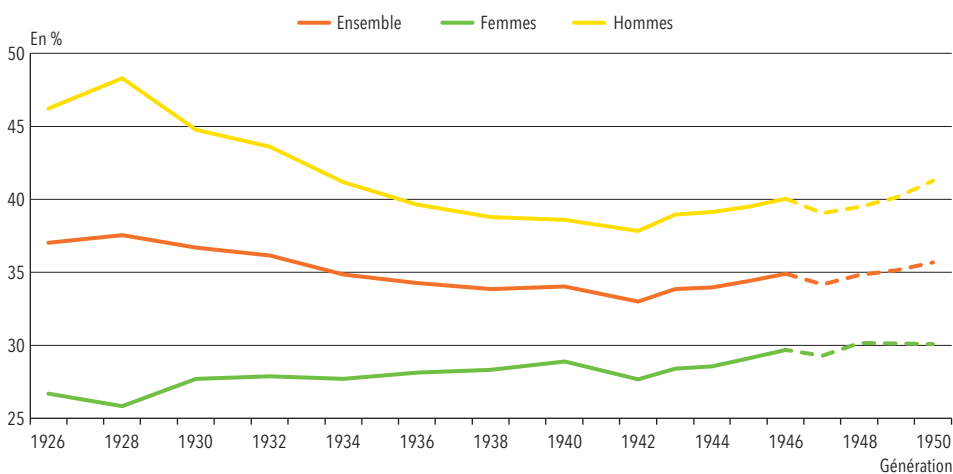
La part de polypensionnés par régime (*tableau 2*) est très variable selon le régime d'affiliation. Elle est très élevée aux RSI (autour de 95 %), à la MSA salariés (89 %) et non-salariés (73 %), à la CNAVPL (85 %) et à la CNAV (38 %) et dans la fonction publique civile de l'État (41 %). La part de polypensionnés par génération varie, elle, de 33 % à 38 % (*graphique 2*). Cette part diminue entre les générations 1928 et 1942 de 38 % à 33 %, puis remonte jusqu'à 35 % pour la génération 1946.

De plus en plus de femmes retraitées de droit direct

Bien qu'elles aient en moyenne moins participé au marché du travail que les hommes, les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires d'un droit direct en raison d'une espérance de vie plus longue. Les effectifs des femmes à la retraite s'accroissent également plus rapidement en raison de la progression de leur taux d'activité au fil des générations : leur part était de 50,8 % en 2004, atteint 52 % en 2016.

La part des hommes parmi les retraités de droit direct est particulièrement élevée pour la fonction publique d'État militaire, la SNCF, la RATP, les artisans et l'Agirc. Les femmes sont plus nombreuses dans la fonction publique civile (fonction publique civile de l'État, CNRACL et Ircantec), ainsi qu'à la CNAV et à la MSA non-salariés. Ces variations sont le reflet des parts respectives de femmes et d'hommes dans les divers secteurs d'activité en cours de carrière. ■

Graphique 2 Part des polypensionnés par génération



Note > Les données en pointillés (pour les générations postérieures à 1946) ont été estimées à partir du modèle ANCETRE. Elles sont provisoires et seront révisées avec l'EIR 2016.

Champ > Retraités résidant en France ou à l'étranger, bénéficiaires d'au moins un droit direct, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à l'âge de 66 ans

Sources > DREES, EIR 2012 pour les générations 1926 à 1946, modèle ANCETRE pour les générations 1947 à 1950.

Pour en savoir plus

- > Données historiques disponibles dans l'espace data.drees : www.data.drees.sante.gouv.fr rubrique Retraites.
- > **Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)** (2017). *Recueil statistique de la branche retraite*.
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS)** (2017, septembre). Les comptes de la Sécurité sociale, Rapport annuel.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)** (2017, juin). Rapport annuel.
- > **Ministère de l'Économie et des Finances**. Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique, annexe au projet de loi de finances pour 2018.
- > **Mutualité sociale agricole (MSA)** (2017). *Chiffres utiles de la MSA (édition 2017)*.
- > **Régime social des indépendants (RSI)** (2017). *L'essentiel du RSI en chiffres (édition 2017, données 2016)*.